**Compte Rendu CODIR N° 29-09-2018**

**Présents :** Nathalie BOURREAU, Jérôme CHASLES, Bernard CONAN, Claire ERMINE, Pierrick EVENO, Estelle JOLY, Guillaume MICHON, Pierre ROLLAND,

**Représentés**: Éric ESTADIEU, René LEMBERT, Charlotte MOUSSION, Mathilde SAGET, Éric SEVESTRE

**Excusés** : ALLAIRE Olivier, Roland COLLIN, Brigitte DAVY, Jean-Claude ULYSSE

**Invités :** SAGET Jean-Michel, Pennanec'h Julien

Le Comité Directeur du Comité Régional d'Escrime (CoReg) des Pays de la Loire s'est réuni le samedi 29 Septembre 2018 au CREPS de Nantes.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation du dernier Compte-Rendu. CD du 30/06/18.
2. Licences / Subventions / Budgets / Commission d’attribution des Aides
3. Vie Sportive / Calendrier / Compétitions / Réunion CRA
4. Comité Départementaux / Accompagnement des CDA par le CoReg

5- Matériel / Pistes / Règlements

Le Comité Directeur a débuté à 14h45 et s'est terminé à 18h00

**Compte rendu CODIR 30/06/2018**

Le Compte Rendu CD du 30/06/2018 a subi une défaillance du multi envoi. Il sera de nouveau envoyé pour relecture et rectifié en fonction des retours et un vote par internet sera proposé.

**Point Licences**

Au 29 septembre 2018, le nombre de licenciés FFE sur le territoire des Pays de la Loire est de 744 licences contre 820 pour 2017. Cet écart peut être justifié par la demande de minimiser l'envoi de bordereaux par les clubs.

En juin 2018, l'effectif était de 1972 licences, pour rappel l'objectif est d'être à 2000 licenciés.

Rappel sur la règle du Certificat Médical (CM). Le CM est obligatoire pour une première prise de licence, pour la catégorie Vétéran, pour le simple surclassement et le double surclassement.

A ce propos nous devons suivre les directives de la commission médicale de La FFE. Il est vrai que cette saison la ligne de conduite a été tardive.

Hors les cas cités ci-dessus, le CM est valable trois ans avec attestation d'auto-questionnaire fourni par l'adhérent.

**Point Comptes CoReg**

La dotation CNDS est de 14 000€ pour 16 000 € attendus.

Comme depuis quelques saisons, environ 5000 € de fonds propres seront injectés pour équilibrer le bilan.

La pratique féminine est toujours bien subventionnée par le CNDS, notre politique actuelle est confortée par ce retour du CNDS.

Une discussion s'est déroulée à propos des stages organisés par le CoReg, sur son financement, la participation du CoReg et la participation des licenciés.

Un stage d'une journée est généralement autofinancé par les stagiaires, du moment que le nombre minimum de pratiquants est atteint.

Un stage de deux jours est plus compliqué à gérer (logement, repas du soir et ou du midi) et à s'autofinancer sans augmenter son coût. C'est pourquoi généralement, le CoReg participe aux frais de ces stages pour ne pas augmenter le coût aux licenciés de notre territoire.

C'est sur ce point que les élus du CoReg doivent pouvoir répondre et expliquer quand le coût est remis en question.

**Point Commission d'attribution des aides :**

La commission se réunira le 15 octobre 2018 et bénéficie d'une dotation de 1500 €.

La famille Rousselot a fait une demande auprès du CoReg pour acheter le fauteuil handisport que leur fils Matthieu utilise.

Le CODIR n'est pas contre cette démarche, le dossier sera traité pendant la commission dans l'ordre de l'arrivée des demandes complètes.

Divers projets sont en cours d'étude par les institutions :

Fonds développement vie associative, projet Ag2R (sport santé), CNOSEF/plan héritage, candidature Fête des Jeunes 2020/2021

**Point vie sportive**

Éric Estadieu, licencié au Club de la Flèche, souhaite développer la nouvelle pratique Sabre Laser au sein de son club. N'ayant pas de diplôme RNCP, il fait la démarche auprès du CoReg pour avoir l'autorisation d'enseigner la pratique en attendant de passer les diplômes et ou formations en rapport. Dans sa démarche, il est épaulé par le Maître d'Armes Louis Gardet et l'éducateur fédéral Escrime Artistique et de Spectacle Jérôme Chasles

Le CODIR approuve la démarche et donne son aval pour faire la demande d'autorisation d'enseigner à la FFE.

Jean-Michel Saget propose que Julien Pennanec'h rejoigne l'équipe ETR au vu de la diversité de sa pratique (Escrime Artistique, Sabre Laser, Escrime sportive,...)

Le CODIR accepte que celui-ci rejoigne l'équipe ETR.

**Point compétition :**

Pour l'organisation des championnats de Ligue, les Comités Départementaux (CD) ont répondu à l'appel lancé par le CTR sauf le CD 85. Leur attribution a été remise et c'est le CD 44 qui a repris le créneau.

**Point Commission Arbitrage**

La CRA va se réunir le 20 octobre 2018 :

D’une part pour relancer cette commission avec de nouvelles têtes et d'autre part pour rechercher une formule type de formation identique dans chaque département voir aider financièrement les CDA.

**Point matériel**

L'état des lieux et la réparation des pistes sont fixés au 6 Octobre 2018

Le coût moyen d'une piste est de 2000 €.

A ce jour, pas de décision d'orientation pour changer les pistes les plus usagées.

*Départ Claire Ermine 17h45*

Julien Pennanec'h a transmis un contact qui réalise des sabre laser en mousse pour 60€ l'unité.

L'acquisition de ce type de matériel se réalisera dans le cadre du développement des nouvelles pratiques.

Le règlement d'utilisation du véhicule a été retravaillé comme convenu par René et Éric.

Il n'a pas été envoyé par mail pour relecture. En revanche, il sera transmis via mail pour relecture et pour validation si aucune correction n'est à faire.

Le prochain CODIR est fixé au samedi 8 décembre 2018

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire est fixée au samedi 8 décembre 2018

De ce fait, la prochaine Assemblée Générale Élective est fixée au samedi 8 décembre 2018

La séance est clôturée est à 18h00

**Le CODIR prend les décisions suivantes :**

**Décision CODIR N° 29-09-2018-1 :**

Le Compte Rendu CD du 30/06/2018 sera envoyé pour relecture et éventuellement pour correction.

**Décision CODIR N° 29-09-2018-2 :**

Lorsque le tarif d'un stage CoReg est remis en question par un adhérent ou un parent d'adhérent, les élus doivent expliquer qu'il est recherché à avoir un coût identique pour tout licencié du territoire et que la différence est investie par le CoReg (fonds propres/dotations)

**Décision CODIR N° 29-09-2018-3 :**

La commission d'attribution des aides se réunira le 15 octobre 2018 et bénéficie d'un montant de 1500€ de dotations

**Décision CODIR N° 29-09-2018-4 :**

La demande d'achat du fauteuil handisport par la famille Rousselot sera traitée par la commission d'attribution des aides dans l'ordre d'arrivée des demandes.

**Décision CODIR N° 29-09-2018-5 :**

Éric Estadieu est autorisé à ouvrir une session nouvelle pratique sabre laser

**Décision CODIR N° 29-09-2018-6 :**

Julien Pennanec'h rejoint l'équipe ETR

**Décision CODIR N° 29-09-2018-7 :**

Le règlement d'utilisation du véhicule du CoReg sera transmis par mail pour relecture finale et d'éventuelles corrections

**Décision CODIR N° 29-09-2018-8 :**

Le prochain CODIR est fixé au samedi 8 décembre 2018

**Décision CODIR N° 29-09-2018-9 :**

La prochaine Assemblée Générale Élective est fixée au samedi 8 décembre 2018

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire est fixée au samedi 8 décembre 2018